

Écho du Conseil Municipal de St Bonnet de Chavagne

Le Conseil Municipal de St Bonnet de Chavagne s'est réuni le mardi 26 février 2019 et a débattu des sujets suivants :

- **Budget :** Le Maire a présenté les premiers éléments du compte financier 2018 sur les sections de fonctionnement et d'investissement. Des opérations de clôture restent en attente. Elles concernent principalement l'affectation de dépenses inscrites au budget général sur le budget propre du lotissement « GONNET ». Le conseil Municipal a délibéré favorablement le détail de ses dépenses qui seront comptabilisées sur le budget du lotissement.

Le budget primitif 2019 sera débattu et voté lors du prochain Conseil Municipal. Les éléments de la section de fonctionnement seront dans la continuité et très proches de ceux de 2018.

- **Services mutualisés avec la SMVIC :** La communauté de communes St Marcellin Vercors Isère Communauté a proposé aux communes la mise en place de services mutualisés. Le premier service concerne la mise en place d'un service mutualisé d'accompagnement à la transition numérique. Le coût de cette prestation est mutualisé entre les communes, 50% sur la population et 50% sur la richesse. La participation de St Bonnet de Chavagne sera de 852 euros. Le Conseil Municipal a donné son accord pour adhérer à ce service.

La deuxième proposition est un conventionnement groupé pour un service de prise en charge des animaux errants. Jusqu'en 2018, la commune avait une convention avec la SPA Nord Isère. Cette association a été dissoute en juin 2018. Le Conseil Municipal a validé cette proposition de mutualisation.

- **Convention AMI - DDFIP :** Le Maire a informé le Conseil Municipal de la convention cadre signée entre l'Association des Maires de l'Isère et la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Isère sur la fiabilisation des valeurs locatives. Cette convention vise à renforcer les liens entre les élus et l'administration fiscale afin de fiabiliser les bases locatives des propriétés bâties. La valeur locative cadastrale est un élément déterminant de la fiscalité directe locale. Elle sert en particulier à calculer l'assiette des taxes foncières, la taxe d'habitation et de la contribution foncière des entreprises.
- **Point sur les travaux :** Le Maire a exposé les projets de travaux à effectuer sur le chemin de Chavagne pour canaliser les écoulements de l'eau et consolider le chemin. Le coût de ces travaux est estimé à environ 4000 euros et serait confié à l'entreprise LAMBERT. Le Conseil Municipal a entériné cette proposition.

Des travaux ont été réalisés sur la cure pour gérer les eaux pluviales.

- **Questions diverses :** Le Conseil Municipal a validé la consultation commune proposée par le centre de gestion sur la sélection d'un organisme de gestion de la garantie du maintien de salaire.

Un questionnaire EVS sera distribué dans chaque foyer de la commune.